

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**Du lundi 25 juin 2018 à 19h30 - Réf. 2018.05**

**Présents :**

*Messieurs Thierry LANNOY, Président;*

*Etienne DEFRESNE, Bourgmestre;*

*Marcel COLET, Bertrand CUSTINNE, Julien ROSIERE<sup>1</sup> et Jean-Claude DEVILLE, Échevins;*

*Marie-Bernard CRUCIFIX-GRANDJEAN, Conseillère et Présidente du CPAS ;*

*Mme Chantal ÉLOIN-GOETGHEBUER, Marc DEWEZ, Mme Catherine VAN DE WALLE-FOSSION, Jean QUEVRIN, Jean-Pol VISÉE, Mme Christine BADOR, Patrick ÉVRARD, Laurent GERMAIN, Robert LOTTIN et Mme Céline PREVOO, Conseillères et Conseillers*

*Mme Catherine NAVET, Directrice générale ff.*

**Excusés:**

*Alain GOFFAUX, Pascal VANCRAYENEST, Conseillers*

**SEANCE PUBLIQUE :**

En début de séance, une délégation de pompiers se présente pour mener une action de communication et d'information concernant les gardes de nuit AMU.

Actuellement et depuis début 2017, les pompiers assurent volontairement une garde de nuit en semaine et en caserne sans être payés.

Il avait été convenu qu'un bilan serait réalisé fin 2017 au niveau de la Zone afin d'évaluer si une rémunération pouvait être envisagée mais rien n'a encore été fait.

Les pompiers veulent éviter un nouveau report et insistent pour que ce point soit tranché lors du prochain Conseil de Zone.

Le bourgmestre rappelle qu'il ne détient qu'une voix sur 22 au Conseil de Zone mais il s'engage à mettre le point sur la table lors de la prochaine réunion.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018.**

*Phrase à ajouter en début du point- 18.04.08. - Tutelle CPAS – Comptes de l'exercice 2017 –*

**Approbation**

*Conformément à l'article L1122-19 2° du CDLD, Madame CRUCIFIX-GRANDJEAN, Présidente du CPAS, ne prend pas part au vote.*

*Hormis cette correction, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

**2. Compte 2017.**

Présentation du compte 2017 par M. Jean-Jacques Delvaux, receveur régional ff.

Vu la législation sur la comptabilité communale et le CDLD ;

Vu les comptes établis par le Collège communal ;

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 tels que repris :

<b>Bilan</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	61.205.766,04 €	61.205.766,04 €

<b>Compte de résultats</b>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>	<b>RESULTAT (P-C)</b>
Résultat courant	9.540.237,33	10.296.559,47	756.322,14
Résultat d'exploitation (1)	11.277.421,43	12.032.332,95	754.911,52
Résultat exceptionnel (2)	2.065.276,15	2.804.253,72	738.977,57
<b>Résultat de l'exercice (1+2)</b>	<b>13.342.697,58</b>	<b>14.836.586,67</b>	<b>1.493.889,09</b>
	Ordinaire	Extraordinaire	
Droits constatés (1)	12.370.228,47 €	7.853.004,77 €	

<sup>1</sup> A partir du point 6

Non Valeurs (2)	57.264,13 €	1.519,00 €
Engagements (3)	11.056.971,33 €	7.805.775,04 €
Imputations (4)	10.763.567,34 €	4.511.697,36 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	1.255.908,64 €	45.710,73€
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	1.549.397,00 €	3.339.788,41 €

*P. Evrard s'inquiète de l'évolution importante et constante des charges avec pour corollaire une augmentation de la charge de la dette, Il prêche pour plus de sobriété dans les projets futurs.*

*E. Defresne dément, sur base du Profil Financier Individuel réalisé par Belfius.*

*Avec un montant de dette à charge de la commune de 689 €/habitant en 2016, la Commune d'Yvoir se situe nettement en dessous des montants de dettes des communes de la Province, de la Région et du cluster.*

*Le bourgmestre reconnaît que des gros dossiers ont été lancés, notamment 2 gros dossiers PCDR mais les taux sont suffisamment bas pour se le permettre.*

*Mme Eloin reproche le fait de n'avoir pas mis en œuvre des dossiers PCDR moins coûteux.*

### **3. Modification budgétaire n° 2.**

Vu la législation sur la comptabilité communale et le CDLD ;

Vu la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018 ;

*Par 11 voix pour et 5 voix contre (Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, M. Marc DEWEZ, Mme Catherine VANDE WALLE-FOSSION, M. Jean-Pol VISEE et M. Patrick EVRARD),*

Décide d'approuver la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018.

*Mme Eloin s'étonne des changements importants intervenus depuis la réunion de la commission du budget.*

*Le Groupe La Relève regrette une fois de plus que la prise en charge des photocopieurs dans les écoles par la Commune ne soit pas prévue dans la MB.*

### **4. Compte 2017 fabrique d'Eglise protestante de Morville.**

Vu le CDLD et particulièrement la tutelle financière des communes.

Considérant que le compte reprend, tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par la Fabrique d'église protestante de Morville au cours de l'exercice 2017 ;

*Par 15 voix pour et 1 voix contre (M. Robert LOTTIN).*

Décide d'approuver les comptes de la Fabrique d'Eglise protestante de Morville pour l'exercice 2017.

### **5. Présentation note de motivation et avant-projet centre sportif de Godinne.**

L'Echevin CUSTINNE et D. WINDELS de l'INASEP présentent l'avant-projet du centre sportif de Godinne sur base des documents repris au dossier.

- ✚ La question de l'orientation plein Nord et de l'ensoleillement des terrasses et des courts de tennis est posée → L'implantation a été dictée par la DGO 4. Si on la modifie, on n'obtiendra pas le permis.
- ✚ Pourquoi ne pas envisager le bâtiment sur le terrain de foot puisque l'Entente Mosane n'existe plus → Il y a obligation de conserver le terrain de football pour Infraspports. Le fait de construire de nouvelles infrastructures relancera le football.
- ✚ En ce qui concerne l'ampleur du projet, Infraspports a une vision très arrêtée sur le sujet. On ne peut pas prévoir une petite infrastructure et des aménagements ultérieurs. Il ya une réelle nécessité de multiplier la polyvalence et permettre une utilisation toute l'année avec des plages horaires remplies + recherche de modularité. Infraspports se base sur la situation actuelle et les utilisations actuelles. Ils ne tiennent pas compte des développements futurs. Si on conçoit un bâtiment unique pour le tennis avec des idées futures, ça ne marchera pas.
- ✚ Infraspports n'exige-t-il pas un plan financier pour les frais de fonctionnement ? NON  
Le Groupe La Relève voudrait avoir une idée de ce que cela va coûter au bout du compte.

→ L'estimation des coûts de fonctionnement seront fournis par INASEP au niveau du cahier des charges.

✚ En termes de performance énergétique, pourquoi ne pas prévoir des panneaux photovoltaïques et une pompe à chaleur ?

→ On doit rester dans le budget imparti, soit 1.500.000 HTVA, et on ne peut donc pas se permettre ce type d'extras coûteux.

Le groupe La Relève insiste sur l'importance de l'aspect énergétique.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver la note de motivation reprise au dossier.

#### **6. Présentation des recommandations étude poids lourds.**

Mme Florence VANDY du bureau ICEDD présente l'étude pour la gestion du charroi poids lourds telle que mise au dossier.

#### **7. PCM – Validation phases 1 et 2.**

Mme Florence VANDY présente les documents de la phase 1 et de la phase 2 du Plan Communal de Mobilité.

Considérant que le diagnostic final et les objectifs définiront le plan d'action du Plan Communal de Mobilité.

*Par 10 voix pour et 6 abstentions (Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, M. Marc DEWEZ, Mme Catherine VANDE WALLE-FOSSION, M. Jean-Pol VISEE, M. Patrick EVRARD et M. Robert LOTTIN).*

Décide d'approuver le diagnostic final et les objectifs du PCM tels que présentés.

*P. Evrard se pose des questions concernant l'intégration de la problématique « terrain » dans le document.*

*B. Custinne précise que l'objectif n'est pas de remettre tout ce qui avait été repris dans le pré-diagnostic. Les deux se conjuguent.*

*P. Evrard trouve le résultat trop généraliste et superficiel.*

#### **8. Compte et rapport d'activités 2017 de la Maison des Jeunes d'Yvoir.**

Vu la législation sur la comptabilité communale et la tutelle et le CDLD ;

Considérant les comptes établis par la Maison des Jeunes d'Yvoir pour l'exercice 2017 ;

Considérant le rapport d'activités transmis par la Maison des Jeunes d'Yvoir pour l'année 2017 ;

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'arrêter les comptes et le rapport d'activités de la Maison des Jeunes d'Yvoir pour l'exercice 2017 tels que repris.

*Pour répondre au souhait de décentralisation, une animatrice à mi-temps va être engagée en tant que gestionnaire de projets, ce qui va permettre d'étendre les activités aux autres villages.*

#### **9. Vente d'un véhicule du service des travaux.**

Vu le CDLD ;

Vu le rapport du responsable du service Travaux informant que le véhicule « élévateur Mazda immatriculé BBP-354 » peut être déclassé.

Sur proposition du Collège communal.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide de déclasser le véhicule « élévateur Mazda immatriculé BBP-354 »

Charge le Collège communal de la vente du véhicule.

#### **10. Marchés publics – Illumination des rochers de Houx et Ruines de Poilvache.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Vu le cadre exclusif du service d'éclairage public d'Ores Assets.

Considérant la nécessité de mettre à jour les systèmes d'éclairages des rochers de Houx et des Ruines de Poilvache, les équipements actuels étant obsolètes et énergivores.

Considérant les plans et la proposition budgétaire d'Ores Assets, opérateur exclusif, pour ce marché.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide

-d'approuver la dépense et les plans et devis d'Ores Assets relatifs au marché public « Illumination des rochers de Houx et des ruines de Poilvache » pour un montant de 29.375,94 €/HTVA ou 35.544,89 €/TVAC ( 6.168,95 €/TVA co-contractant).

-d'approuver la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

**11. Marchés publics – Rénovation de la buvette et des vestiaires du football de Durnal.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Considérant la nécessité de rénover les installations de la buvette du football de Durnal et plus particulièrement la toiture, l'électricité et la peinture.

Considérant que le montant estimé du marché est de 26.243,24 €/HTVA ou 31.754,33 €/TVAC (3.257,58 € co-contractant) et permet la passation par procédure négociée sans publication préalable.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver les conditions et mode de passation du marché public « rénovation de la buvette et des vestiaires du football de Durnal » tels que repris au dossier.

**12. Marchés publics – Travaux de réfection et d'égouttage rue d'Evrehailles.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Considérant la nécessité de refaire la Rue d'Evrehailles et l'égouttage.

Considérant que le dossier est inscrit au PIC 2017-2018

Considérant les documents transmis par l'INASEP, auteur de projet.

Considérant que le montant estimé du marché est de 993.846,66 €/HTVA et permet la passation par procédure ouverte, publication au niveau national.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver les conditions et mode de passation du marché public « Travaux de réfection et d'égouttage Rue d'Evrehailles – Phase 1 » tels que repris au dossier.

*Il faudra bien réfléchir aux plans de déviation et informer les habitants correctement et au bon moment. Une réunion avec les riverains s'avère indispensable.*

*Le Groupe La Relève insiste pour que la sécurité des piétons soit assurée sur les trottoirs (y éviter le stationnement).*

**13. Marchés publics – Convention tripartite travaux égouttage rue d'Evrehailles.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Considérant la nécessité de refaire partiellement la Rue d'Evrehailles et l'égouttage.

Considérant que le dossier est inscrit au PIC 2017-2018.

Considérant que le marché doit être passé en marché conjoint puisqu'il implique le SPW et la SPGE.

Considérant qu'une convention tripartite est nécessaire.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver la convention tripartite ACY, SPW, SPGE pour marché conjoint telle que reprise au dossier.

**14. Marchés publics – Convention INASEP – Aménagement rue des Sources.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Considérant que la Rue des Sources à Mont a besoin d'être aménagée.

Considérant qu'une étude doit être effectuée en vue de ces aménagements.

Considérant que la Commune est affiliée à l'INASEP et peut donc la missionner pour ce type d'étude.

Considérant que le coût estimé de l'étude est de 7.145,5 €.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver la convention VEG-18-2902 pour l'étude « Aménagement de la voirie Rue des Sources à Mont » entre l'INASEP et la Commune d'Yvoir.

**15. Marchés publics – Convention IMIO – Dispositions particulières 03.**

Vu le CDLD et la législation sur les marchés publics.

Considérant que l'administration a besoin de se professionnaliser.

Considérant que pour faciliter la cohérence et l'unicité et l'efficacité de la gestion des documents administratifs des outils informatiques sont nécessaires.

Considérant que la Commune est affiliée à l'Intercommunale IMIO qui fournit ce type d'outils et notamment un logiciel libre de « Gestion des séances délibératives » pour un montant estimé de 6.148,27€/HTVA.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver les dispositions particulières 03 relatives au logiciel libre de « Gestion des séances délibératives » telles que reprises au dossier.

**16. Bail emphytéotique Presbytère de Purnode.**

Vu le CDLD.

Considérant qu'il y a accord entre le CPAS d'Yvoir et la Commune d'Yvoir pour résilier le bail emphytéotique en cours pour en refaire un nouveau au profit de la Dinantaise.

Considérant que ce bail emphytéotique est nécessaire pour la gestion du bâtiment par la Dinantaise.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver le bail emphytéotique au profit de la Dinantaise pour une durée de 66 ans tel que repris au dossier.

**17. Prescription acquisitive rue de Mont.**

Vu les CDLD et CoDT.

Considérant qu'une partie de terrain appartenant au domaine privé de la commune enclave la propriété des consorts Bovy, sise à Godinne, rue de Mont 70 cadastré section B n°307K et 307L.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une prescription acquisitive pour remédier à la situation.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver la prescription acquisitive telle que présentée au dossier.

**18. POLLEC – rapport Plan Energie Climat de l'Arrondissement de Dinant (PAED).**

Vu le CDLD et la Convention des Maires.

Considérant qu'un rapport a été remis par le BEP en mai 2018 pour le Plan Energie Climat de l'Arrondissement de Dinant (PAED) dans le cadre du projet Pollec 3 dont la Commune d'Yvoir est l'un des partenaires.

Considérant que ce rapport contient un état des lieux, une étude sur les enjeux et des objectifs en matière climatique et énergétique.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver le Plan Energie Climat de l'Arrondissement de Dinant tel que présenté au dossier.

*Le groupe La Relève souligne la situation schizophrénique de la Région Wallonne qui d'un côté lance le projet POLLEC et d'autre part, via Infrasports, n'encourage pas les panneaux photovoltaïques.*

**19. Convention Contact Center de Crise.**

Vu le CDLD et l'AR du 16/02/2006 relatif aux Plans d'Urgence et d'Intervention.

Considérant l'information du SPF Intérieur précisant qu'un nouvel accord-cadre est intervenu dans le cadre de la gestion des « Contact center de crise » avec la société IPG.

Considérant que si la Commune d'Yvoir veut pouvoir bénéficier d'un centre d'appel en cas de crise, elle doit établir une convention de partenariat avec IPG.

Considérant que le coût de ce partenariat est nul, la facturation n'existant qu'en cas d'utilisation d'un « Contact center de crise » lors d'une catastrophe.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver la convention avec IPG telle que reprise au dossier.

**20. Subsides Contrat Rivière Haute Meuse.**

Vu le courrier du 04/06/2018 de l'asbl Contrat Rivière Haute Meuse et les pièces justificatives.

Considérant que la Commune d'Yvoir est partenaire à raison de 5.000 €.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver le subside de 5.000 € à l'asbl CRHM.

**21. Elections – Affichage et publicité en période électorale.**

Vu la NLC, le CDLD et le Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

Considérant qu'il y a lieu de cadrer l'affichage et la publicité en période électorale.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver les mesures relatives à l'affichage et à la publicité en période électorale telles que reprises à la délibération.

**22. Enseignement – listes des prioritaires.**

Vu le CDLD et le Décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Considérant les listes des prioritaires de l'enseignement communal d'Yvoir tant enseignant que puéricultrices.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide d'approuver les listes des prioritaires (enseignants et puéricultrices) de l'enseignement communal d'Yvoir.

**23. Travaux d'agrandissement de la maison communale – Définition des objectifs.**

Présentation de la note d'intention concernant les travaux envisagés pour l'agrandissement de la Maison communale et discussion.

Depuis quelques mois, le Collège s'est penché sur la question et a commencé à élaborer une liste d'objectifs ainsi qu'une procédure pour sélectionner le meilleur bureau en vue de la rénovation de l'ancien arsenal.

Conscient de l'ampleur du futur chantier, de ses enjeux et du fait qu'il faut véritablement « penser à tout », le Collège souhaite convier à la réflexion un maximum d'acteurs locaux concernés y compris l'ensemble des élus communaux.

*Le Groupe La Relève soutient ce projet si important pour le personnel communal*

*Il souhaiterait préalablement faire réaliser une pré-étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire communal.*

*Il souhaiterait également pouvoir comparer l'option d'un réaménagement avec une construction neuve.*

*La réflexion doit être la plus globale possible en tenant compte des éléments suivants :*

*- le bien-être du personnel*

*- l'augmentation de la population*

*- l'aménagement de l'ancienne partie.*

*Il faut également informer l'auteur de projet du retour possible de la police dans l'aile nord pour qu'il en tienne compte dans sa réflexion.*

*En ce qui concerne les critères de sélection, la fonctionnalité et le coût du fonctionnement apparaissent comme des critères de sélection importants.*

*Il est proposé de modifier la pondération comme suit :*

*Esthétique : 20 au lieu de 25*

*Fonctionnalité : 15 au lieu de 10*

*Coût estimé du projet : 20 au lieu de 25*

*Coût estimé du fonctionnement : 20 au lieu de 15*

*Il faut peut-être également réduire le nombre de critères.*

*En ce qui concerne le point 13 « Prix », l'indemnisation des esquisses doit se faire à hauteur du travail accompli et donc il ne faut pas prévoir de prix mais bien une somme forfaitaire identique pour chaque candidat.*

*L'appellation « concours » ne doit pas être utilisée.*

**→ Moyennant la prise en compte de ses remarques, les membres présents marquent leur accord sur la note et prennent la décision d'avancer dans ce dossier.**

*L'ordre du jour de la séance publique est apuré à 23h32.*

---

**HUIS-CLOS**

**24. Personnel enseignant – ratification des décisions du Collège communal.**

Vu le CDLD et le Décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Considérant les diverses désignations effectuées par le Collège communal.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide de ratifier les désignations du personnel enseignant telles que reprises au dossier.

**25. Personnel enseignant – démissions.**

Vu le CDLD et le Décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Considérant le rapport du service Enseignement sur les démissions pour l'année scolaire 2018-2019.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide de ratifier les démissions du personnel enseignant telles que reprises au dossier.

**26. Personnel enseignant – demandes de congés année scolaire 2018-2019.**

Vu le CDLD et le Décret du 06/06/1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Considérant le rapport du service Enseignement sur les demandes de congés pour l'année scolaire 2018-2019.

*A l'unanimité des membres présents,*

Décide de ratifier les demandes de congés du personnel enseignant telles que reprises au dossier.

*Le huis clos se termine à 23h42'. La séance est levée.*

---

La date de la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 20 août 2018.

**La Directrice générale ff,**

**Le Bourgmestre,**

**Catherine NAVET**

**Etienne DEFRESNE**